

Image not found or type unknown



État de slieux étudiant mineur

Par **olivedisso**, le **04/07/2011 à 17:09**

Bonjour, rnmon fils de 17 ans va prendre un appartement en location en septembre rnétant en poste à l'étranger, nous ne pourrions pas être présent lors de l'état des lieux.rnor un représentant légal est obligatoire.rnune tiers personne peut-elle nous représenter, rnsi oui, qui?rnquelle démarche suivre?rnmerci

Par **mimi493**, le **04/07/2011 à 18:19**

Prenez un huissier